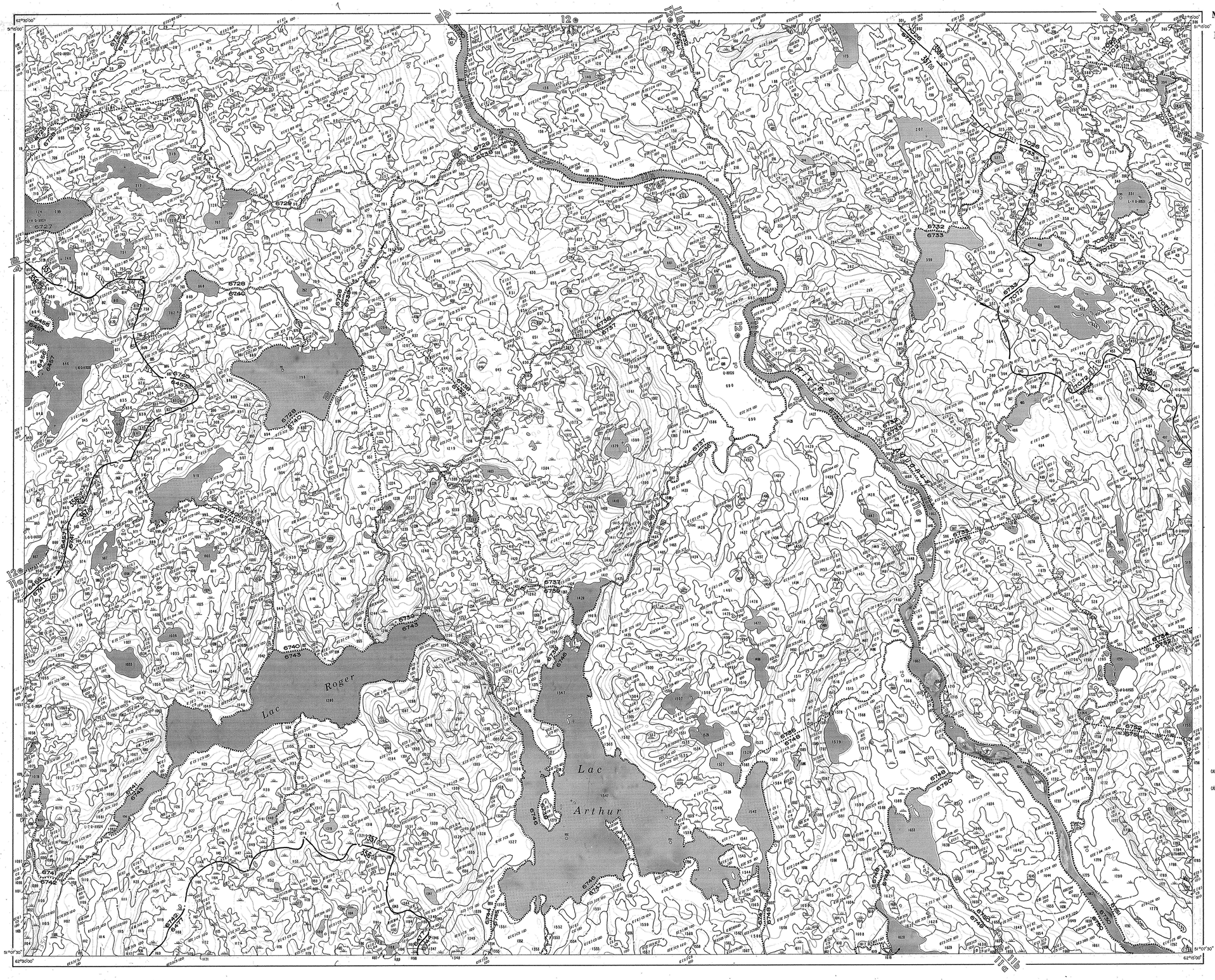

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros (©)1982, 12 M 01)avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de porcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— à pin rouge	R (Pr)
— à pin gris	R (Pg)
— à thuya (cèdre)	R (Th)
— à pruche	R (Pu)
— à mélèze	R (Me)
— plantation	R P
Pessière — (épinette noire et/ou épin rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)	S (E)
— à thuya (cèdre)	S (Th)
— à pruche	S (Pu)
— à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— à pin rouge	S (Pr)
— à pin gris	S (Pg)
— à sapin et/ou épinette (plantation d'épinette blanche)	S (S)
(plantation d'épinette de Norvège)	S (Pn)
(plantation de sapin baumier)	S (Sb)
Sapinière — (le sapin et/ou épin blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)
— à thuya (cèdre)	S (Th)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— à pin rouge	S (Pr)
— à pin gris	S (Pg)
— à pruche	S (Pu)
— à mélèze	S (Me)
(plantation de sapin baumier)	S (Sb)
Pinède à pin blanc	Pb
— — avec pin rouge	Pb(Pr)
— — avec épinette(s) (le pin blanc occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pb(E)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — avec mélèze	Pb(Me)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pb(Pb)
— — avec pruche	Pb (Pu)
— — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
(plantation)	Pb p
Pinède à pin gris	Pg
— — avec pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg
— — avec thuya (cèdre)	Pg (Th)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — avec mélèze	Pg(Me)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (Pb)
— — avec pruche	Pg (Pu)
— — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
(plantation)	Pg p
Pinède à pin rouge	Pr
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — avec mélèze	Pr(Me)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pr (Pb)
— — avec pruche	Pr (Pu)
— — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
(plantation)	Pr p
Cédrière — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (Th)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— à mélèze	C (Me)
— à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— à pin rouge	C (Pr)
— à pruche	C (Pu)
— à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
(plantation de thuya)	C Th p
Pruchaie — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pu (Pu)
— à thuya (cèdre)	Pu (Th)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— à mélèze	Pu(Me)
— à pin blanc et/ou pin rouge	Pu(Pb)
— à pin rouge	Pu(Pr)
— à pin gris	Pu (Pg)
— à sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)
(plantation)	Pu p
MÉLÈZIN — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me(Me)
— à thuya (cèdre)	Me (Th)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— à pin blanc et/ou rouge	Me(Pb)
— à pin rouge	Me(Pr)
— à pin gris	Me(Pg)
— à sapin et/ou épinette blanche	Me(S)
(plantation de mélèze européen)	Me(L)
(plantation de mélèze japonais)	Me(J)
(plantation de mélèze laricin)	Me(L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

		Feuillage tombé	Feuillage persistant
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg)	F1 (Pg)
— — — — — avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (Pb)	F1 (Pb)
— — — — — avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (Pr)	F1 (Pr)
— — — — — avec épinette	F1 (E)	F1 (E)	F1 (E)
— — — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)	F1 (S)
Bouleau à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge	Bb (E)	Bb (E)	Bb (E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	Bb S	Bb (E)	Bb (E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	Bb S	Bb (E)	Bb (E)
— — — — avec pin blanc	Bb (Pb)	Bb (Pb)	Bb (Pb)
— — — — avec pin blanc	Bb P	Bb (Pb)	Bb (Pb)
— — — — avec pin rouge	Bb (Pr)	Bb (Pr)	Bb (Pr)
— — — — avec épinettes	Bb (E)	Bb (E)	Bb (E)
Bouleau à bouleaux jaunes avec épinettes	Bj (E)	Bj (E)	Bj (E)
Peuplier à feuilles larges avec épinettes	Pb (E)	Pb (E)	Pb (E)
Peuplier faux-tremble avec épinettes	Pt (E)	Pt (E)	Pt (E)
Peupleraie avec sapin	Pe S	Pe (E)	Pe (E)
— — avec pin blanc	Pe (Pb)	Pe (Pb)	Pe (Pb)
— — avec pin rouge	Pe (Pr)	Pe (Pr)	Pe (Pr)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)	Pe (E)
— — avec mélèzes	Pe (Me)	Pe (E)	Pe (E)
Cédrière avec épinettes	Cd (E)	Cd (E)	Cd (E)
Frênière avec épinettes	Fr (E)	Fr (E)	Fr (E)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F) (E)	M (F) (E)
— — — sur terrain humide	M (F)	M (F) (E)	M (F) (E)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences intolérantes	F1
— d'essences tolérantes	F2
— d'essences mixtes	F3
— (plantation)	F p
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb
— à bouleaux jaunes	Bj
Peupleraie	Pe
Chênaie rouge	Cr
Frênière	Fr
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Fr (Bb)
— à bouleaux jaunes	Fr (Bj)
— à feuillus d'essences intolérantes	Fr (F1)
— à feuillus d'essences tolérantes	Fr (F2)
Plantation d'érable à sucre	Er p
— de peuplier faux-tremble	Pt p
— de peuplier	Pe p
— de peuplier hybride	Peh p
— de tilleul d'Amérique	Ti p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bandes
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche seulement
⊖ 10-50% ⊗ 51 à 99%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 "	30-80 "
80-50 "	50-80 "
90-50 "	50-90 "
90-70 "	70-90 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Peuplement irrégulier composé de tiges avec d<10cm.
Vieilleux inéquienne: Peuplement irrégulier composé des tiges entre D et 90 cm.
Peuplement composé de feuillus intolérants, majorité des tiges plus de 90 cm.
Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 90 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m-7m)	2 (7m-12m)	3 (12m-17m)	4 (17m-22m)	5 (22m-27m)	6 (27m-32m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 40%	1
Forte	41 à 50 %	2
Abrupte	51% et plus	3

Superficie occupée de pentes 51% et plus ..... 0 %
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les feuillis publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C3 cp 50m d2
— S1 densité
— E3 densité
— C3 classe de pente
— cp type de perturbation
— 50m classe de hauteur
— d2 classe de densité
— S1 groupement d'essences

R C3 cr 60 D1
— R classe de pente
— C3 classe d'âge
— cr type de l'origine
— 60 classe de hauteur
— D1 classe de densité
— cr type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. - GROUPE - CONSEIL ROCHE LTÉE
SIGNATURE: Guy Rochette
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1989 - 90
Année de publication: 1991
Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 95
Unité d'aménagement: -3
Unité de sondage: 4*

Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 17
Concessionnaire ou autres: 06

Bassin hydrographique: 3
Bassin primaire: 57
Bassin secondaire: 00*

Unité de gestion privée: —

Municipalité: 9
Division de recensement: 79
Municipalité: 00
Cadastre: —

Parcelle: 6750*
Région écologique: 11b*

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 1/1/90
Déclinaison magnétique: 25° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

12-M-7	12-M-8	12-N-5	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
12-M-2	12-M-1	12-N-4	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
12-L-15	12-L-16	12-K-13	

12 M/1 N.O.